



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE & JEU PROVENÇAL
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

COMITÉ REGIONAL OCCITANIE
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU LOT

Siège social et correspondance :
Comité Départemental de Pétanque et Jeu Provençal
Espace associatif Clément Marot, Place Bessières bureau 210 - 46000 CAHORS
☐ 05 65 35 50 74 e-mail cd46@petanque.fr

N° : 02/2024

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR Du 26 Avril 2024 à Labastide Murat

Présents : Guy Alaux, Sandrine Baginski, Alain Baronio, Serge Bourgès, Jean-Paul Buri, Carole Delage, Josette Fougeret, Christian Gramond, Dominique Guynet, Dominique Lascout, Ghislain Roumiga

Excusés : Hervé Chagnoleau, Ghislain Couderc, Bérénice Dedieu, Thierry Landes, Joëlle Molesin

Absent : Michel André

Début de la réunion : 18H30

↳ **Approbation Réunion Comité Directeur du 9 Février 2024**

- CDCF : du moment que l'équipe féminine du Club est complète, les autres filles qui ne sont pas dans l'équipe, peuvent jouer en open.
- Les arbitres sanctionnés n'ont pas le droit d'officier même en tant que mandaté par son Club.

↳ **Infos diverses depuis le 9 Février:**

- Réception des fichiers label Handi Pétanque destinés aux clubs
- Réception des modalités du championnat départemental de tir senior pour 2025
- Carnet de bord du comité de la saison 2023 renvoyé à la FD
- Affiliation d'un nouveau club à Crayssac (3 licenciés à ce jour)
- Fiche financière du CRO payée avant le 29 février (3276 €)
- Fiche financière FD payée avant le 15 avril (19 891, 20 €)
- Réception du CR de la réunion du Comité Directeur national de mars et d'avril et du Conseil national
- Marcel Moulès n'étant plus licencié et n'ayant plus aucune nouvelle, nous pouvons le considérer comme démissionnaire.

↳ **Point Licences et Mutations au 26 avril :**

Au 26/04/2024, 2538 licenciés :

- soit +7,5% par rapport au 28 avril 2023
- mais aussi 103% de l'effectif 2023

Nous avons dépassé le nombre de prise de licences 2023 de 82 unités

Répartition des 2538 licences enregistrées dans Geslico :
328 nouvelles licences dont 87 féminines
1712 renouvellements dont 354 féminines
140 mutations internes enregistrées sur 170 payées au Comité
32 mutations externes entrantes

Parallèlement, 51 mutations externes sortantes

Licences par secteur

EST : 596 licenciés
NORD : 626 licenciés
OUEST : 597 licenciés
SUD : 719 licenciés

↳ Point trésorerie au 26 avril :

1. Trésorerie générale

BP : 14124,93 €

CA : 10042,02 €

Caisse : 100 €

Manque encore quelques Pubs.

2. Point sur les demandes de subventions ANS : 4700 €

- Demande d'une subvention de 2000 € pour le développement de la pétanque Féminine (40 % du total des produits des projets). **1250 € avaient été alloués en 2023**
- Demande d'une subvention de 1700 € pour l'animation auprès des jeunes (43 % du total des produits des projets). **1000 € avaient été alloués en 2023**
- Demande d'une subvention de 1000 € pour l'animation auprès des personnes en situation d'handicap (35 % du total des produits des projets). **Pas de subvention accordée en 2023**

3. Les réservations d'hôtels pour les championnats d'Occitanie et de France ont été faites par Carole. Reste à effectuer les réservations des repas

4. Présentation et explications des documents des dons aux œuvres

↳ Congrès Départemental 2024

A la demande de la FFPJP, nous sommes **contraints d'avancer d'une semaine la date du Congrès Départemental électif qui se déroulera le samedi 16 novembre** à la place du 23 novembre.

Flagnac, le club organisateur de ce Congrès a été averti et a réussi à déplacer sa demande de la salle des fêtes de Castelnau-Montratier où se déroulera cette réunion. Merci à Christophe Gardes pour sa démarche.

Voici les raisons et la chronologie dictée par la FFPJP :

Toutes les AG doivent être effectuée avant la fin de l'année 2024 : Clubs, CD, CR et FFPJP comme le prévoient les statuts avec une date limite au 31 décembre 2024

De ce fait, la remise à niveau des arbitres prévu le 16 Novembre sera reportée en 2025.

DATE LIMITE des AG DES CLUBS : 10 novembre

De ce fait nous vous demandons de prévoir l'AG de votre club avant cette date

DATE LIMITE AG DES CD : 17 novembre 2024

Si un président n'est pas élu à l'AG, pour plusieurs raisons, pas le quorum, listes incomplètes..., une nouvelle AG extraordinaire devra se réunir un mois après.

Sanction en cas de non-respect dès la fin de campagne : la sanction pourra aller jusqu' à la non-éligibilité du candidat

DECISIONS PRISES PAR LE COMITE DIRECTEUR de la FFPJP:

Les CDs et les CLUBS voteront en même temps pour le Comité Directeur Fédéral (50 % des voix aux Cds et 50 % aux clubs)

Les 3 collèges des personnes à qualité particulière (**collège arbitres, collège éducateurs, collège joueurs de haut niveau**) voteront en même temps avant les CDs et les clubs.

Les initiateurs sont supprimés des listes du collège éducateur.

En effet, une personne est « initiateur » suite au passage du tronc commun, qui ne correspond pas vraiment à cette fonction et qui n'est ni éducateur, ni entraîneur, comme le demande la loi.

Pour information, a été transmis à la FD le listing des coordonnées de tous les Présidents de clubs et des arbitres licenciés en exercice ou pas.

Nous sommes en attente de la demande des coordonnées des éducateurs.

Point sur les futures délégations

- Tableau revu et complété
- Changements de délégués aux championnats de France
 - Doublette mixte à St Flour, Dominique Guynet sera remplacé par Christian Gramond
 - Triplette Provençal à Briançon, Christian Gramond sera remplacé par Bérénice Dedieu
- Délégués et arbitres championnat des clubs régionaux
 - **CRCJP à Gourdon les 25 et 26 mai**
Délégué : Sandrine Baginski
Arbitre : Didier Sauvanet
 - **CRCV à Luzech le 13 juin**
Délégué : Joelle Molesin
Arbitre :
 - **CRCV à Mercuès le 19 septembre**
Délégué : Dominique Lascout
Arbitre :
 - **CRC open 2 à Figeac les 5 et 6 octobre**
Délégué : Alain Baronio
Arbitre :

- **CRCF à Luzech le 20 octobre**
Délégué : Sandrine Baginski
Arbitre :
- **CRC open 1 à Mercuès le 20 octobre**
Délégué : Dominique Guynet
Arbitre :
- **CRC open 2 à St Paul le 3 Novembre**
Délégué : Carole Delage
Arbitre :

↳ Championnats 2024 :

D'une manière générale, à ce jour les championnats connaissent une augmentation de participants.

En baisse, l'individuel masculin 489 joueurs pour 508 en 2023

Stable, le doublette Provençal 49 équipes contre 50 en 2023

Stable, tir et point junior 24 joueurs comme en 2023

Stable, le championnat du Lot doublette jeunes avec 37 équipes comme en 2023

En hausse, doublette féminin 76 équipes pour 67 en 2023, record battu

En hausse, le doublette mixte 236 équipes pour 193 en 2023, record battu

En hausse, le triplète féminin 46 équipes contre 40 en 2023, record battu

En hausse, le triplète masculin 210 équipes contre 178 en 2023, record battu

En hausse, le triplète vétéran 99 équipes contre 88 en 2023, record battu

En hausse, tir et point benjamin minime 24 joueurs contre 22 en 2023, record battu

En hausse, tir et point cadet 19 joueurs contre 14 en 2023, record battu

En hausse, le triplète Provençal, 34 équipes contre 29 en 2023

Lors des qualifications secteurs tête à tête, le Comité a omis de préciser que le qualif se ferait en continu. Veuillez nous en excuser.

Commentaires sur les championnats passés

Après les problèmes rencontrés la saison dernière, nous ne pouvons qu'être ravi de la bonne tenue des championnats de cette saison, rien d'anormal à signaler, que cela perdure...nous avons tous à y gagner joueurs, arbitres, dirigeants.

Championnats jeunes :

Désormais, nous pourrons organiser nos championnats des catégories jeunes avec le modèle Swiss-System à condition d'avoir un minimum de 9 équipes par catégorie.

Entre 9 et 12 équipes, mathématiquement seulement 3 tours sont possibles et les phases finales seront jouées à partir des 1/2 finales

A partir de 13 équipes, 4 tours pourront être joués avec des phases finales à partir des 1/4

Absences championnats :

Propositions :

1. Les absents de la 1ere phase d'un championnat devront payer l'inscription s'ils n'ont pas fourni de justificatif acceptable dans les 4 jours qui suivent
2. Les absents après une épreuve qualificative qui n'ont pas fourni de justificatif acceptable dans les 4 jours qui suivent ne pourront pas participer aux championnats correspondant la saison N+1
3. Cas d'un joueur qui ne participera pas au championnat régional individuel senior en tant qu'organisateur du concours Provençal des 3 pas Gourdonnais. Il ne pourra pas participer à ce championnat en 2025.

↳ Point sur les commissions

- **Arbitrage**

- **Nouvelles règles annoncées lors du Congrès National**

0 arbitre = 2 équipes maxi inscrites en CDC

1 arbitre obligatoire pour au moins 3 équipes inscrites en CDC.

1 arbitre obligatoire pour au moins 2 équipes inscrites en CRC.

1 arbitre obligatoire pour 1 équipe inscrite en CNC.

Ces mesures qui devraient entrer en application dès 2026 seront-elles uniquement valables pour le CDC Open ou bien prendront elles en compte toutes les autres compétitions coupe de France comprise ?

Quel niveau sera requis pour les arbitres dont les clubs évoluent en CRC ou CNC ?

Ces décisions devraient être prises au mois de mai

- Radiation Mr Ognov : Réponse de Patrick Grignon :

Dans la mesure où le débat contradictoire a été proposé mais que cet arbitre ne répond à aucune sollicitation,

Le président du CD 46 prend la décision de le radier du corps arbitral.

- **Commission des personnes en situation d'handicap**

Handi Pétanque.

C'est avec grand plaisir que nous pourrons comptabiliser 7 concours Handi Pétanque cette saison.

Labastide-Marnhac le 18 mai ; Vers le 25 mai ; Luzech le 15 juin ; Lhospitalet le 6 juillet ;

Gramat le 27 juillet ; Gourdon le 17 août ; Tauriac le 25 août

Merci aux Présidents de ces clubs d'accepter de recevoir ces épreuves

- **Commission féminine**

Trophée des Dames :

Cadeau validé pour les phases finales

Journée des filles du 23 juin :

Cadeau validé

RDV pris avec l'association « Affirmée » le 16 mai.

- **Commission jeunes et technique**

Les qualifiés :

Championnat TIR le 14 juin à Albi:

2 juniors féminines

2 juniors masculins

Championnat doublette les 14 et 15 juin à Albi:

2 équipes par catégorie

Championnat triplette les 25 et 26 mai à Revel:

2 équipes en minime et en cadet

3 équipes en junior

- **Commission compétitions**

- Coupe de France : 52 clubs + Gourdon qualifié d'office
- Coupe de France Jeu Provençal : 8 clubs inscrits soit 1 de plus qu'en 2023
- CDCV : 86 équipes engagées (record battu de 3 unités). 4 clubs joueront au niveau régional
- CDCF : 21 équipes avec une nouvelle formule par équipe de 6 (-3). 3 équipes joueront au niveau régional.
- CDC Open : 133 équipes (record battu de 7 unités) de plus 2 équipes participeront au CRC 1 et 2 équipes au CRC 2. La Pétanque Cadurcienne jouera en CNC2
- CDC Provençal : 7 équipes (4 équipes de moins)

- **Commission discipline**

Lecture de la modification du déroulé d'une audience envoyée par la FD en début de mois.

1. Le Président ouvre la séance en exposant, de manière préliminaire et contradictoire, les faits et le déroulement de la procédure à l'ensemble des parties au débat (membres, prévenus, avocats, conseils, témoins...)

Conseil : Préparer préalablement un plan chronologique d'exécution de l'audience. ex: Enumération des pièces du dossier avec le récapitulatif, lecture du dossier d'instruction etc... Pour les pièces qui s'ajoutent, préparer les copies.

2. Le Président engage ensuite les débats, en la seule présence des membres de la Commission de Discipline et du seul prévenu, assisté, le cas échéant, de son défenseur ou représenté.

Si le prévenu est mineur, la présence de toute personne détentrice de l'autorité parentale (père, mère, tuteur, etc... ou à défaut d'un dirigeant du club d'affiliation, muni d'un pouvoir parental), est OBLIGATOIRE.

3. Les témoins sont ENSUITE « entendus » et/ou « interrogés » l'un après l'autre. Ils peuvent être invités à sortir de la salle d'audience pour y revenir par la suite jusqu'à décision contraire du Président ;
Tous les débats sont dirigés par le Président. Il a la charge de la police de l'audience.

Le prévenu est invité à rester dans la salle en présence, le cas échéant, de son défenseur ou représentant. Il assiste donc à l'audition des témoins (nouveau).

Exception : en cas de circonstances exceptionnelles (risques de troubles à l'ordre public, pressions sur le témoin, etc.), le Président de la Commission peut décider de faire sortir le prévenu en motivant sa décision et donc que le témoin effectue sa déposition seul. Son défenseur ou représentant, continue cependant à assister aux auditions des témoins.

Rappel : le prévenu a impérativement la parole en dernier

Droit de retrait :

Décision de la FFPJP avec effet immédiat

Dès lors qu'un officiel, au cours d'une compétition, fait jouer son droit de retrait suite à des menaces graves ou une agression, le jury doit se réunir pour entendre l'officiel.

Si ce dernier maintient son droit de retrait, la compétition est arrêtée et ne peut reprendre ou être reportée.

S'agissant d'un championnat ou d'un qualificatif, aucune équipe ne pourra prétendre à une qualification pour les phases suivantes.

Questions diverses

Pas de questions diverses

Fin de la réunion à 22h00

Prochaine réunion : Vendredi 21 juin 2024 à 18H30 à Labastide Murat

Compte-rendu effectué le 14/05/2024

Sandrine BAGINSKI
Secrétaire générale



Christian GRAMOND
Président

